

■ **Gruner Streetmachines Shop**, à Grandval, Commerce de voitures et pièces détachées, Raison individuelle (FOSC no 113 du 14. 06. 1990, p. 2384). Par jugement du 16.02.2004, le Président 3 de l'Arrondissement judiciaire 1 Courtelary-Moutier-La Neuveville a prononcé la faillite du titulaire.
Journal no 1099 du 21.04.2004
(02233834 / CH-073.1.011.242-6)